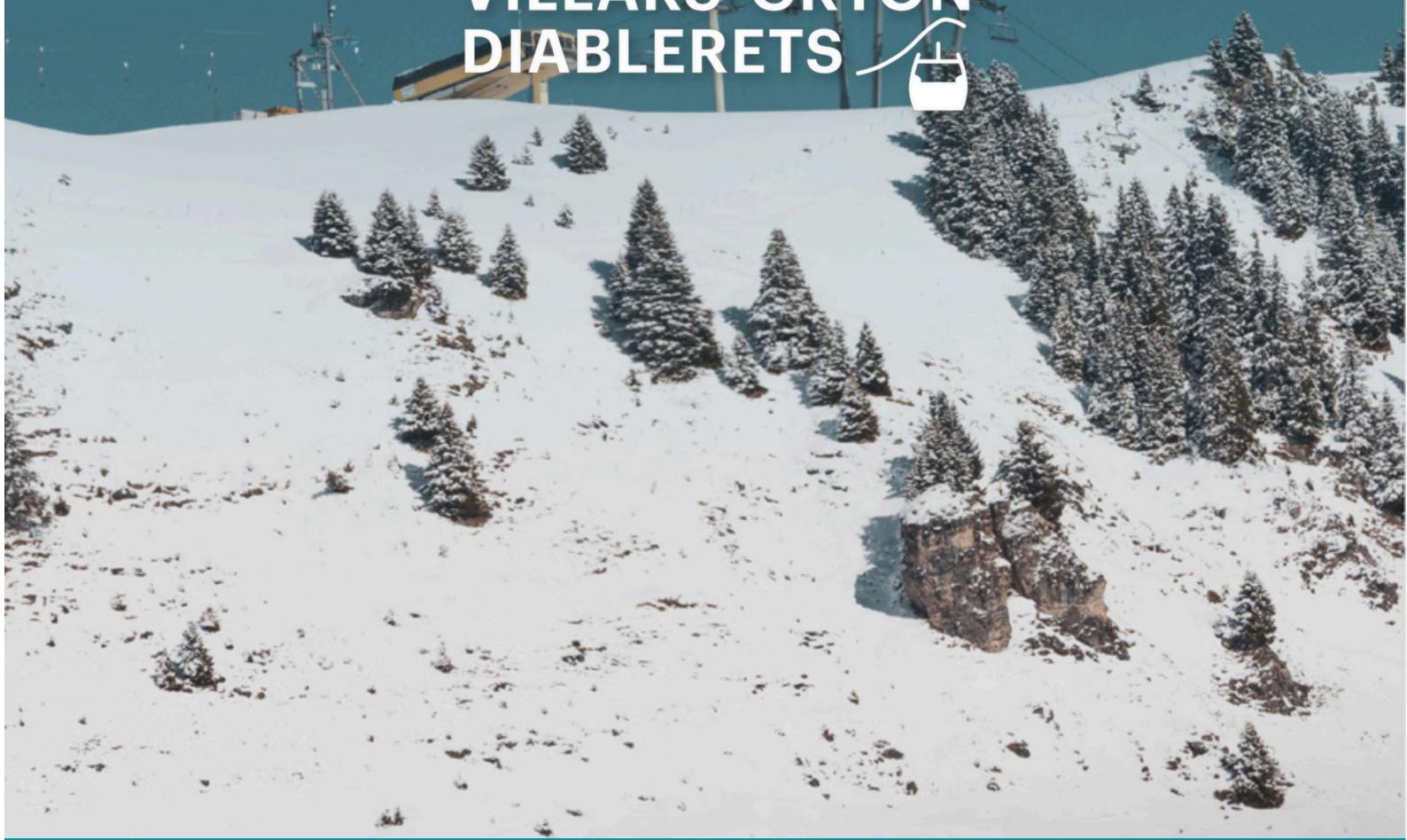


DOSSIER D'INFORMATION SAISON 2024/25



ALPES VAUDOISES
**VILLARS-GRYON
DIABLERETS**



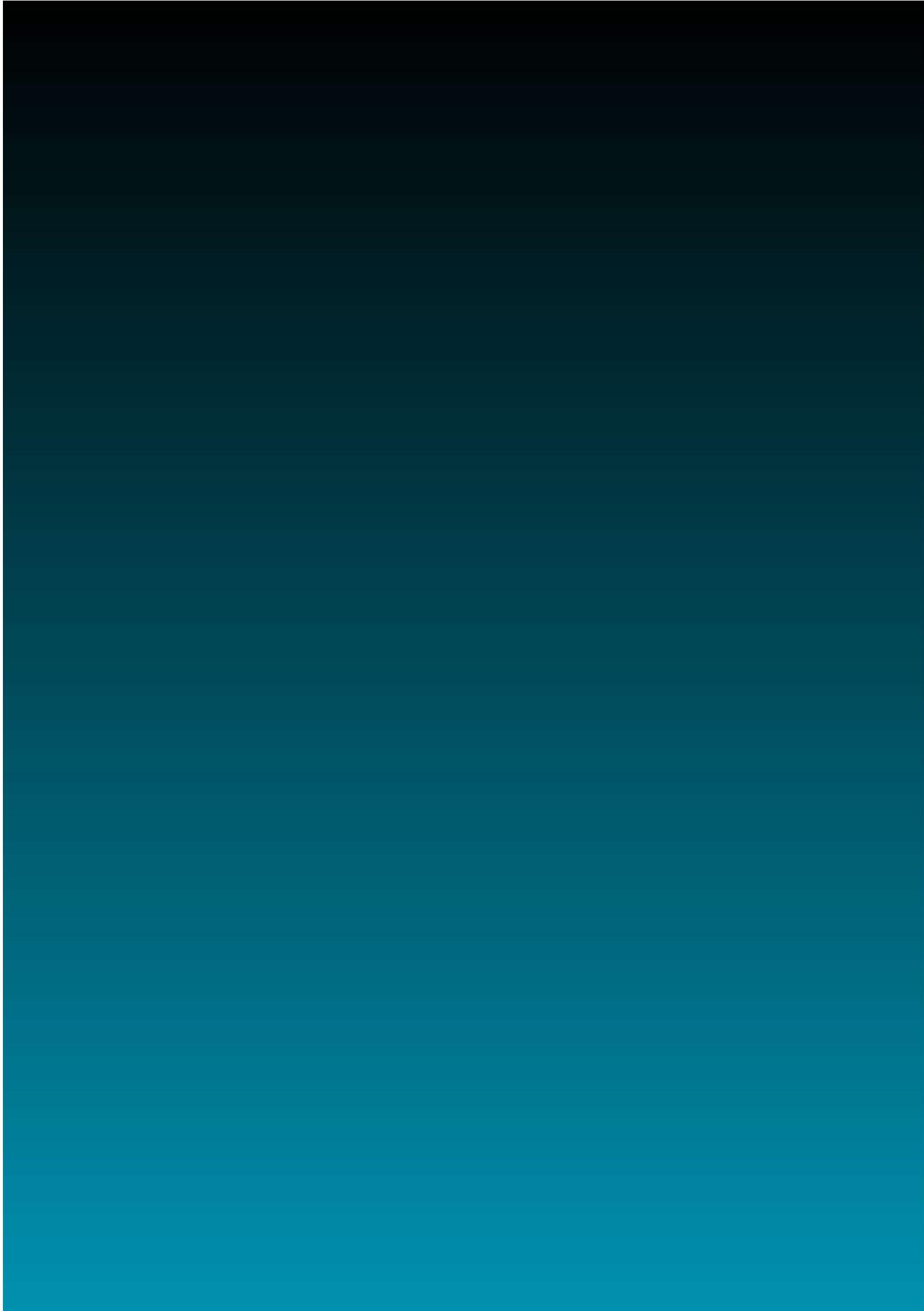


TABLE DES MATIERES

Table des matieres	3
Le mot du directuer	4
But de l'entreprise et principes directeurs	5
Les 10 commandements de tvgd	6
Organes de la société	7
Organigramme TVGD	8-9
Stratégie de durabilité 2035	10-11
Principes de sécurité	12
Objectifs de sécurité	13
Charte SUVA	14 - 15
Détails secteurs Villars - Gryon - Diablerets	16
Horaires de travail	17
Administration	18
Secteur Bretaye	19
Secteur Gryon	20
Secteur Diablerets	21
Service de damage	22
Service des pistes & sécurité	23-25
Formel radio	26
Installations TVGD	27-28
Service d'exploitation	29-30
Pistes TVGD	31-32
Ouvertures 2024/25	33
En cas d'accident	34
Personne de confiance	35
Vos avantages	36
Tarifs TVGD	37

LE MOT DU DIRECTEUR

Chères collaboratrices,
Chers collaborateurs,

En février 2024, c'est avec beaucoup d'émotion et de bonheur que le Conseil d'Administration de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA m'a transmis sa confiance pour assurer la continuité du travail déjà engagé par Christian Dubois. Nous nous sommes rapidement mis au travail, avec les différentes équipes afin de pouvoir débuter cette nouvelle saison en incluant plusieurs nouveautés.

Afin de rendre plus clairs les process au sein de l'entreprise et de pouvoir en finalité augmenter la satisfaction de notre clientèle, l'organisation générale a été revue avec la création de 4 départements principaux. Le département Technique et Exploitation, le département Administration-Finance-RH, le département Vente et Marketing et le département Restauration.

En effet, nous avons d'une part mis l'accent sur la promotion de notre domaine et l'amélioration de l'offre pour notre clientèle, avec le recrutement d'un spécialiste dans le domaine. D'autre part, TVGD a créé la société AltiRest SA entièrement dédiée à l'hôtellerie restauration. Trois nouveaux établissements font donc maintenant partie de notre société et nous permettront ainsi de diversifier nos activités et de proposer à notre clientèle un service plus complet.

Un accent a également été mis sur la sécurité de nos clients, en investissant dans des dispositifs anti sous-marinages (protections pour les enfants) ainsi qu'un système SIVAO qui permettra un meilleur contrôle lors de l'embarquement et constituera une aide primordiale pour l'employé d'exploitation.

Finalement l'accent a également été mis sur nos outils informatiques avec une nouvelle application pour le secours au service des pistes, un nouvel outil moderne pour la gestion de la comptabilité et une application mobile pour notre entreprise. Ce pas vers la modernisation de nos services est indispensable afin d'être à la pointe et de permettre à notre clientèle de vivre la meilleure expérience possible.

Comme vous l'avez compris, je mets un point d'honneur sur l'expérience client, car ce sont finalement eux qui valorisent notre travail à toutes et tous en passant un agréable moment sur notre beau domaine pour lequel nous nous engageons au quotidien.

C'est avec enthousiasme et des projets pleins la tête que j'ai le plaisir de lancer cette saison à vos côtés. Je vous remercie d'avance pour le travail que vous allez accomplir ces prochaines semaines et me réjouis de vivre ces aventures à vos côtés.

Excellente saison à toutes et tous.

Martin Deburaux

BUT DE L'ENTREPRISE ET PRINCIPES DIRECTEURS

But de l'entreprise

La société Télé Villars-Gryon Diablerets TVGD a pour but de développer et d'exploiter les domaines skiables de Villars, Gryon et des Diablerets.

Durant l'hiver, cela représente 25 installations dont 11 téléportés sur 104 kilomètres de pistes.

Principes directeurs

- TVGD est une entreprise indépendante et dynamique qui fournit des prestations touristiques dans les domaines transport, divertissement et restauration.
- Les prestations de TVGD sont rentables, de hautes technologies, favorables pour l'usager, fiables et sûres. Il offre aux hôtes un produit de très haute qualité à un prix acceptable – à savoir aux particuliers comme aux usagers des transports publics. Le produit offert dans un paysage unique est particulièrement apprécié par le client.
- Par ses prestations de service, TVGD attire les jeunes gens et les familles tout en respectant la culture et les traditions de la région.
- TVGD tient des rapports loyaux et durables avec les hôtes, les collaborateurs, le public, ses actionnaires, les institutions publiques, les partenariats commerciaux et les organisations touristiques. Il joue un rôle actif dans le développement économique de la région. Il vise une collaboration soutenue avec les autres entreprises de transports touristiques de la région.
- Avec ses produits, TVGD encourage le tourisme d'hiver et d'été dans la même étendue tout en prenant soin de l'environnement.
- TVGD encourage le développement professionnel et personnel de ses collaborateurs. Il veille à leur sécurité et à la protection de la santé à la place du travail et à un entourage motivant. Les collaborateurs bénéficient d'une bonne formation et travaillent avec prévention.

LES 10 COMMANDEMENTS DE TVGD

1	Accueillant avec les clients, tu seras	6	Les éclats de voix et discussions avec les collègues devant les clients, tu éviteras
2	Un comportement irréprochable, tu garderas	7	Une bonne présentation, chaque jour, tu possèderas
3	Une attitude courtoise et sympathique, en tous temps, tu adopteras	8	Le rasage ou taillage de ta barbe tous les matins, tu feras
4	Un sourire, tu arboreras	9	Tes cheveux longs ou tes dread attachés, tu porteras
5	Une communication claire et compréhensible avec le client, tu auras	10	L'image de l'entreprise durant toute la saison, tu représenteras

Pendant les heures de travail, merci de :

- s'abstenir de fumer
- s'abstenir de consommer de l'alcool
- s'abstenir d'utiliser son téléphone portable à titre privé
- porter l'équipement de travail TVGD à maintenir propre
- ne pas transformer les départs ou arrivées d'installations en "meeting points"
- ne pas utiliser internet depuis un ordinateur de la société à des fins privées
- ne pas quitter votre poste de travail (embarquement ou débarquement)
- porter un casque lors de tout déplacement sur le domaine skiable
- porter de bonnes chaussures compatibles avec des conditions enneigées

Le matin, il est demandé :

- d'arriver à l'heure à son poste de travail et d'en informer la régulation
- d'avertir son supérieur au plus vite en cas d'empêchement

Le soir, il est demandé :

- de ne pas sortir avec l'équipement de travail TVGD après 19h00

SKI-DOO

L'utilisation des ski-doos est limitée à des impératifs de sauvetage et de dépannage sur les installations. Avec un ski-doo, circuler au bord de la piste, à allure modérée et en laissant la priorité aux skieurs/snowboardeurs. Tout utilisateur d'un ski-doo doit être détenteur d'un permis de conduire et porter un casque.

ACCIDENTS

La majorité des accidents de travail a pour origine les déplacements à ski/snowboard. Pendant les heures de travail, faire en sorte de :

- limiter les déplacements au strict nécessaire
- se déplacer à allure modérée
- emprunter la voie la plus directe et la plus facile

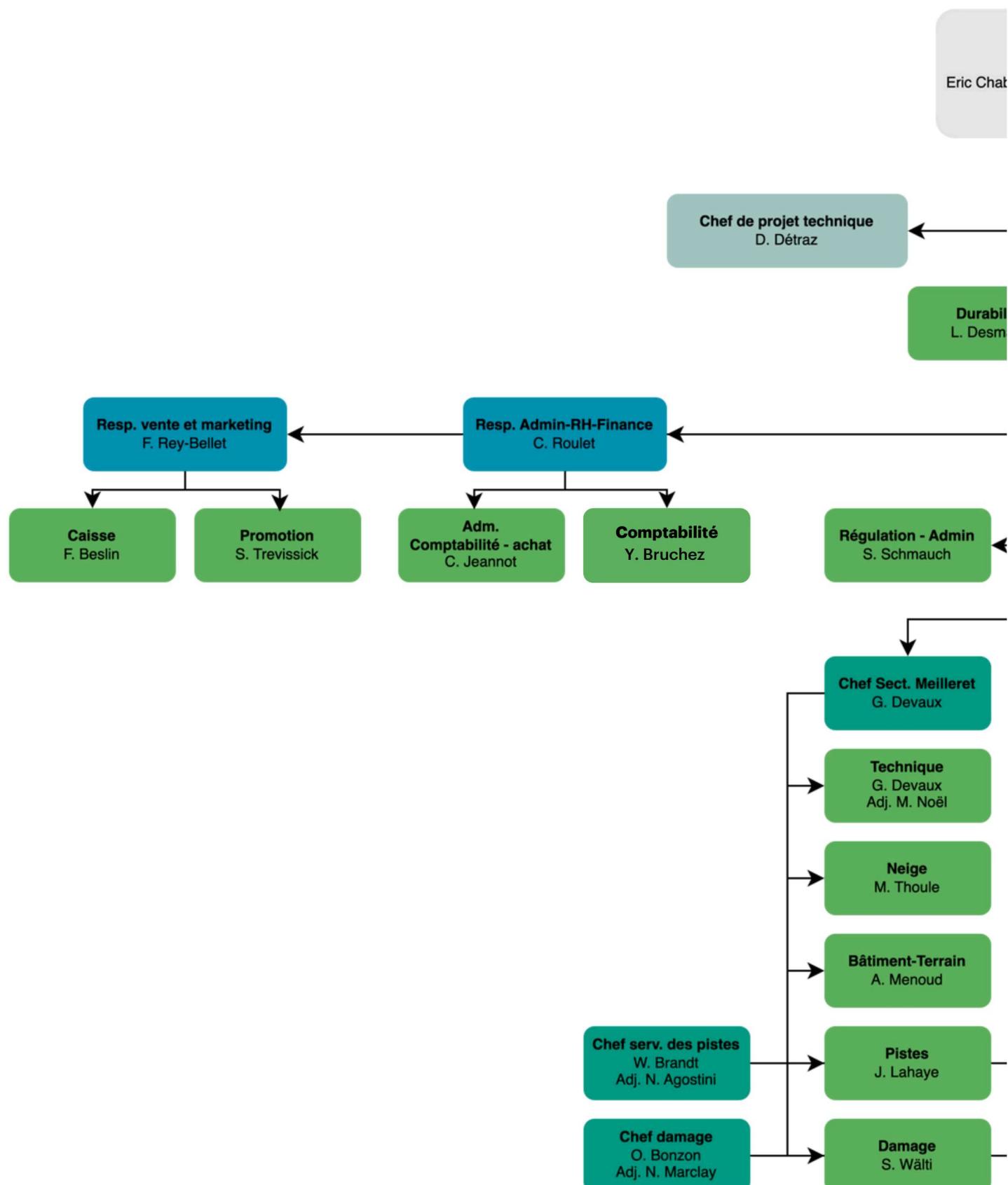
ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

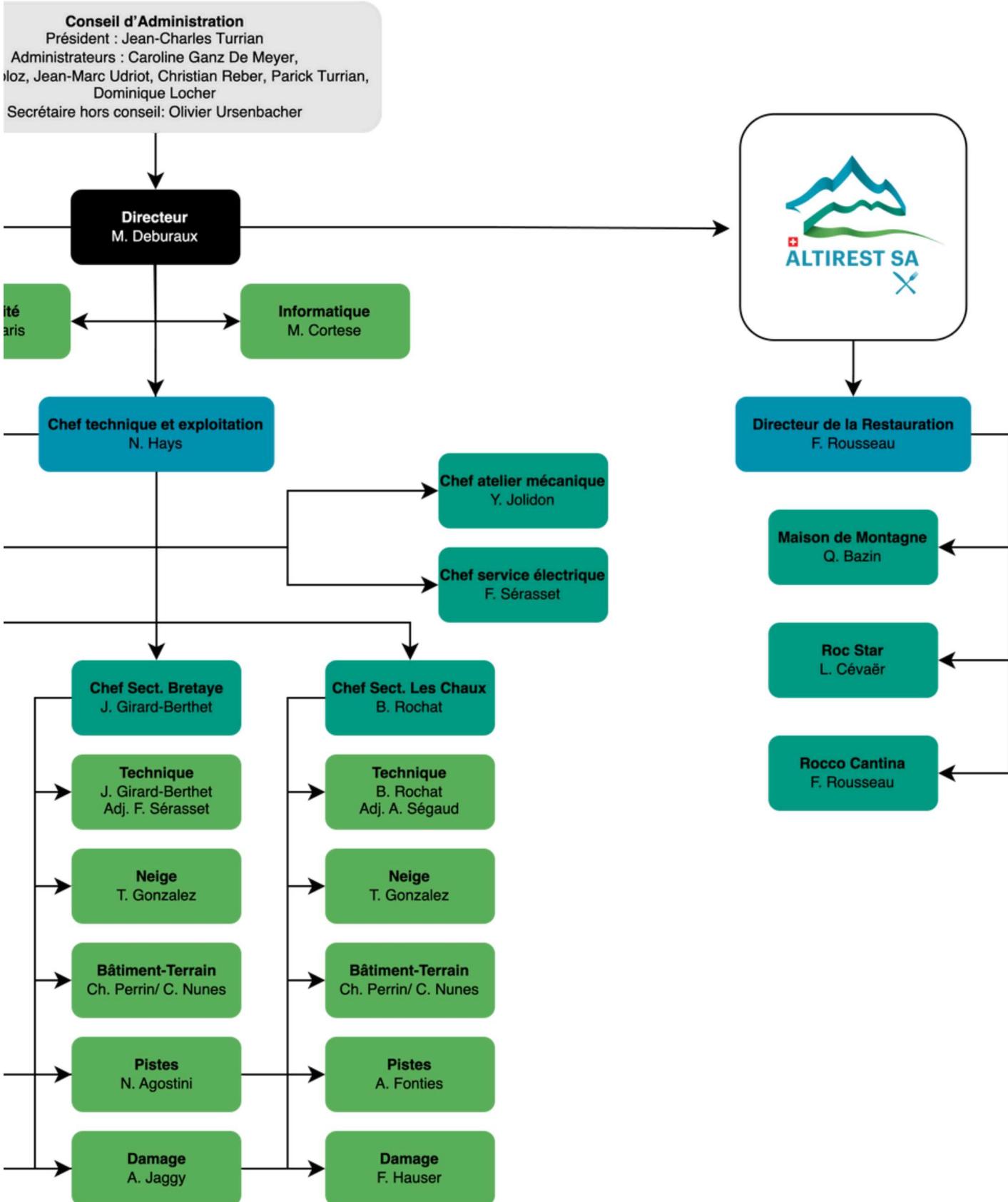
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Jean-Charles TURRIAN
Vice-président	Eric CHABLOZ
	Caroline GANZ DE MEYER
	Dominique LOCHER
Membres	Jean-Marc UDRIOT
	Christian REBER
	Patrick TURRIAN
Secrétaire	Olivier URSENBACHER
Directeur	Martin DEBURAUX
Organe de révision	FIDAG SA à Martigny



ORGANIGRAMME TVGD





STRATÉGIE DE DURABILITÉ 2035

Les effets du changement climatique apparaissent comme une menace sur nos destinations touristiques de montagne mais présentent également de nombreuses opportunités. Nous devons nous préparer aux changements à venir (adaptation des pratiques, anticipation de l'évolution de l'enneigement, diversification des offres, etc.) et adapter nos infrastructures et nos activités afin de réduire les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre, limiter les impacts sur les sols, la ressource en eau, la biodiversité et les paysages ; tout en offrant des expériences proches de la nature et de l'émerveillement à nos visiteurs.

En tant qu'acteur économique essentiel de la région, la société Télé Villars – Gryon – Les Diablerets SA (TVGD), a une responsabilité environnementale, sociétale et économique vis-à-vis de son personnel, de sa clientèle, des acteurs économiques et des habitants de cette région.

Consciente des changements en cours, TVGD s'est engagée en 2022 dans le programme « Sustainable Mountains » piloté Summit Foundation, afin de réduire son empreinte environnementale. Fondée sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies, cette stratégie de durabilité s'inscrit également dans la démarche « tourisme durable » de Suisse Tourisme : TVGD a obtenu le label Swisstainable Niveau II – Engaged valable jusqu'en octobre 2027.

Un état des lieux des activités, des pratiques liées à l'exploitation et des engagements environnementaux est en cours de finalisation. Il s'appuie sur l'analyse des richesses environnementales du territoire et des pratiques existantes afin d'identifier les forces et faiblesses de l'entreprise ainsi que les enjeux environnementaux auxquels elle doit faire face.

6 axes stratégiques ont été retenus : la gouvernance, la gestion durable des ressources énergétiques, la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles, le climat et la mobilité, l'évolution du modèle économique ainsi que la responsabilité sociétale de l'entreprise. Pour chaque axe des grands objectifs ont été définis afin d'être déclinés en actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés.



STRATÉGIE DE DURABILITÉ 2035

Gouvernance et responsabilités

- Ancrer la stratégie de durabilité dans l'entreprise
- Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux, les engagements et la performance environnementale de l'entreprise

Gestion durable des ressources énergétiques

- Réduire les consommations d'énergie tout en continuant d'améliorer la qualité et la sécurité pour la clientèle
- Anticiper et planifier les besoins de production de neige
- Produire et consommer des énergies renouvelables

Climat et mobilité

- Promouvoir l'utilisation des transports publics et le covoiturage pour la clientèle et les collaborateurs
- Développer la mobilité électrique
- Optimiser les plans de damage et la production de neige
- Faire évoluer la flotte de dameuse vers des nouvelles motorisations (hybride, électrique) ou vers des carburants alternatifs

Préservation des écosystèmes et des ressources naturelles

- Préserver la qualité et la disponibilité de la ressource en eau
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine local paysager et environnemental
- Sensibiliser nos collaborateurs et nos visiteurs sur la richesse environnementale et la fragilité des milieux dans lesquels ils évoluent

Evolution du modèle économique / stratégie d'entreprise

- Poursuivre la transition vers une destination 4 saisons
- Développer et favoriser les offres et les achats répondant aux critères de durabilité

Responsabilité sociétale

- Améliorer la sécurité et la qualité de vie au travail
- Valoriser et renforcer les compétences des collaborateurs
- Promouvoir une pratique régulière d'activités en pleine nature pour tous

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet:
www.tvgd.ch



PRINCIPES DE SÉCURITÉ

1 TVGD traite en priorité les questions de sécurité, de santé et de bien-être des collaborateurs.

2 TVGD traite de façon égale les aspects de sécurité concernant les collaborateurs, les hôtes, les fournisseurs et les collaborateurs des maisons étrangères qui se trouvent dans l'entreprise.

3 TVGD considère la planification de la sécurité comme domaine partiel de la qualité et comme une tâche à tous les échelons relevant aussi de tous les domaines de l'entreprise. La planification de la sécurité se base sur les lois, prescriptions, règlements, directives et instructions existantes.

4 TVGD a pour objectif d'éliminer les risques existants par l'introduction de mesures techniques et de construction et par des mesures de protection ou de les minimiser par des mesures d'organisation.



OBJECTIFS DE SÉCURITÉ

1 TVGD veut protéger la vie et la santé des collaborateurs et des hôtes.

2 TVGD veut améliorer la sécurité au travail et la protection de la santé.

3 TVGD veut éviter tout atteinte à l'environnement.

4 TVGD veut assurer l'existence de l'entreprise.

5 TVGD veut sauvegarder les biens irremplaçables.

6 TVGD veut faire des économies afin de les réinvestir entièrement dans le but d'améliorer les infrastructures.

7 Durant l'année en cours, TVGD veut réduire le nombre d'accidents professionnels par rapport à l'année d'avant.



ATTESTATION

Membre de la Charte de la sécurité



En tant que signataire de la Charte de la sécurité, vous vous engagez à faire respecter les **règles vitales** de la Suva ainsi que vos propres règles de sécurité à chaque poste de travail.

Vous avez décidé d'unir vos efforts à ceux de la Suva pour protéger et préserver la vie et la santé de vos collaborateurs.
Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie!

En tant qu'entreprise responsable, vous exigez que vos cadres et vos collaborateurs respectent **toujours et partout** le principe suivant:

**STOP EN CAS DE DANGER
SÉCURISER
REPRENDRE LE TRAVAIL**

Télé Villars-Gryon-Diablerets SA
Christian Dubois, Directeur

Pour la Suva:

Olivier Favre
Chef de la division
sécurité au travail Suisse romande



Aucun travail, aussi important soit-il, ne justifie de risquer sa vie.
Stop en cas de danger – sécuriser – reprendre le travail

En tant que collaborateurs de l'entreprise

nous avons le devoir de soutenir nos supérieurs dans la mise en oeuvre des mesures de sécurité et de protection de la santé. Pour des postes de travail sûrs, nous apportons les contributions suivantes:

1. Nous respectons les instructions de travail et les règles de sécurité de l'entreprise au sujet desquelles nos supérieurs nous informent et nous instruisent.
2. Nous participons de manière active à la sécurité des postes de travail de l'entreprise. Nous attirons l'attention de notre supérieur ou du préposé à la sécurité sur d'éventuelles possibilités d'amélioration.
3. Lors de notre travail, nous veillons à ne mettre ni nous-mêmes ni d'autres personnes en danger.
4. Nous ne manipulons ou ne modifions en aucun cas les dispositifs de protection et de sécurité existants tels que les échafaudages, les protections latérales, etc.
5. Nous sécurisons nos postes de travail, supprimons immédiatement les lacunes ou les annonçons à nos supérieurs.
6. En cas de manquement grave à la sécurité, et avant tout en cas d'infraction aux règles vitales, nous disons STOP et interrompons immédiatement notre travail. Nous informons sans attendre nos collègues et supérieurs.

DÉTAILS SECTEURS VILLARS-GRYON-LES DIABLERETS

VILLARS

JIMMY GIRARD-BERTHET SÉBASTIEN DÉTRAZ

TC Roc d'Orsay	Frédéric Sérasset, Sébastien Détraz	TK Chaux-Ronde	Benoit Rousse
TSD Gd Chamossaire	Hugo Favre-R.	TK Lac de Bretaye	Maxence Gasztonyi
TSD Pt Chamossaire	Jimmy Girard-B.	TK Lac Noir - Bretaye	Maxence Gasztonyi
TSD Lac Noir - Chaux Ronde	Jimmy Girard-B.	Tapis	Jud Vouilloz
TSD Rasse	T. Buffard	Garage	Yann Jolidon
TK Combe d'Orsay	H. Favre-Rochex	Electrique	Frédéric Serasset
TK Bretaye - Orsay	Théo Buffard		

GRYON

BASTIEN ROCHAT ALEXANDRE SEGAUD

TC Barboleuse	Bastian Rochat
TSD Sodoleuvre	Alexandre Ségaud
TK Pan Métroz	Didier Vulliez
TK Gryonne	Alexandre Ségaud
TK Fracherets	Didier Vulliez
Tapis	Léo Schneider
Garage	Yann Jolidon
Electrique	Frédéric Serasset / Eric Samycia

LES DIABLERETS

GUILLAUME DEVAUX MICHEL NOEL

TC Diablerets Express	Michel Noel
TSD Ruvine - Meillerets	Guillaume Devaux
TK Ruvine	Michel Noel
TK Vers l'Eglise	Thomas Lavie
TSD Laoui. - Meillerets	Guillaume Devaux
TSD Conche - Mi-Laoui.	Thomas Lavie
Tapis des Mazots	Mathis Bonte
Garage	Yann Jolidon / Raphaël Rosser
Electrique	Frédéric Serasset / Guillaume Devaux

HORAIRES DE TRAVAIL

EXPLOITATION

DEBUT	PAUSE	FIN	TOTAL
7h45	1h	17h15	8.50 heures
7h45	1h	17h00	8.25 heures
7h45	1h	16h45	8.00 heures

REMPLAÇANT DE MIDI

11h00	-	14h45	3.75 heures
-------	---	-------	-------------

EXPLOITATION DES TÉLÉCABINES (ROC D'ORSAY – BARBOLEUSE – MEILLERETS)

7h45	1h	17h30	8.75 heures
------	----	-------	-------------

CAISSES (ROC D'ORSAY – BARBOLEUSE – MEILLERETS)

**LA CAISSE DES FRACHERETS A ÉTÉ DÉLOCALISÉE AU MAGASIN PARAGON SPORTS.
L'AUTOMATE RESTE DISPONIBLE.**

08h00	1h	16h30	8.50 heures
-------	----	-------	-------------

DIVERS

Ouverture officielle du domaine skiable en altitude	8h45
Ouverture officielle des trois télécabines aux clients	8h30
Ouverture officielle des autres installations	8h45
Départs des trains pour Bretaye	7h45, 8h05, 8h20, 8h50
Départs des trains de Bretaye	17h30, 17h55, 18h25
Dernière montée en télécabine	16h30

Accès aux postes de travail

Télécabines : montée individuelle 7h45 uniquement montée de service

Interdit aux clients avec exceptions pour les employés des restaurants et maximum 2 collaborateurs par école de ski

ADMINISTRATION

COMITÉ DE DIRECTION

Directeur	+41 (0)76 596 08 04	Martin Deburaux
Chef technique et exploitation	+41 (0)79 488 58 99	Nicolas Hays
Directeur Altirest	+41 (0)79 905 13 81	Florent Rousseau
Ressources Humaine	+41 (0)79 260 27 70	Camille Roulet
Vente et marketing	+41 (0)79 286 59 05	Félicien Rey-Bellet

BUREAU

Caisse et réception	+41 (0)79 336 88 75	France Beslin - Fabienne D.
Promotion	+41 (0)79 135 44 87	Sebastian Trevissick
Durabilité	+41 (0)79 613 08 06	Laure Desmaris
Comptabilité	+41 (0)24 564 20 68	Yoann Bruchez
Facturation	+41 (0)24 564 20 61	Carole Jeannot
Régulation & Planning	+41 (0)79 866 94 36	Soline Schmauch
Informatique	+41 (0)79 488 57 96	Mauro Cortese
Chef de projet	+41 (0)79 706 58 82	Didier Détraz

CAISSES

VILLARS-GRYON-DIABLERETS

Roc d'Orsay	+41 (0)24 495 28 22	Adrien C
Barboleuse	+41 (0)24 498 14 02	Jean-Marc V
Remplacants	Fabienne D, Marie Line V, Eline P	
Diablerets	+41 (0)24 564 20 62	Chantal F, Liliane L, Patrizia R

TPC

Gestion ventes TPC	+41 (0)79 159 58 82	Sandra Marro
Caisse Gare Villars	+41 (0)24 495 50 40	TPC
Caisse Roche Grises	+41 (0)24 468 07 79	TPC

SECTEUR VILLARS

CHEFS DE SECTEUR

Responsable du secteur	+41 (0)79 868 09 79	Jimmy Girard-Berthet
Remplaçant	+41 (0)24 564 20 69	Sébastien Détraz

SERVICE TECHNIQUE

Benoit Rousse	Hugo Favre-Rochex
Théo Buffard-Moret	Léo Schneider
Maxence Gasztongyi	Jud Vouilloz

BÂTIMENT / CONCIERGERIE

Christian Perrin	+41 (0)79 255 53 33
Angela Barrero	

MÉCANIQUE

Yann Jolidon	+41 (0)79 959 59 02
Sébastien Jeannerod	+41 (0)79 349 04 78

SERVICE ÉLECTRIQUE

Frédéric Serasset	+41 (0)79 784 40 75
Samuel Legrand	

CANONS À NEIGE

Thomas Gonzalez	+41 (0)79 955 42 21
William Zbinden	

JOKER

Raphaël Becker	
----------------	--

SNOWPARK

Benjamin Ravanel	+41 (0)79 123 29 94
------------------	---------------------

CANTINE

André J	Martin J
---------	----------

EXPLOITANTS

Cédric D	Patrick R
Tristan C	Fabien M
Nicolas S	Marine C
Abdennabi B	K. Fontes
Julien C	Edgar E
Victor M	Hugo B
José B	Gérard B
Constança T	Clément B
Sasha G	Léa M
Cédric T	

RPL DE MIDI - VACANCES - WE

Marie I	Lauraine B
Jon G.	Léandro I
Eliot P	Benjamin L

SECTEUR GRYON

CHEFS DE SECTEUR

Responsable du secteur	+41 (0)79 489 35 97	Bastian Rochat
Remplaçant	+41 (0)79 812 67 25	Alexandre Ségaud

SERVICE TECHNIQUE

Didier Vulliez	
----------------	--

BÂTIMENT / CONCIERGERIE

Christian Perrin	+41 (0)79 255 53 33
------------------	---------------------

Lucien Bachofner	
------------------	--

MÉCANIQUE

Yann Jolidon	+41 (0)79 959 59 02
--------------	---------------------

Sébastien Jeannerod	+41 (0)79 349 04 78
---------------------	---------------------

SERVICE ÉLECTRIQUE

Frédéric Sérasset	+41 (0)79 784 40 75
-------------------	---------------------

Eric Samycia	
--------------	--

CANONS À NEIGE

Thomas Gonzalez	+41 (0)79 955 42 21
-----------------	---------------------

William Zbinden	
-----------------	--

JOKER

José Ramirez	
--------------	--

EXPLOITANTS

Emmanuel F	Olivier J
------------	-----------

Edouard L	Maxime M
-----------	----------

Samantha D	Christophe D
------------	--------------

Cédric D	Lucien B
----------	----------

Melissa S	Hervé W
-----------	---------

Dylan B	Rudy C
---------	--------

Adrien F	
----------	--

RPL DE MIDI - VACANCES - WE

Jonathan G	Leandro D
------------	-----------

SECTEUR LES DIABLERETS

CHEFS DE SECTEUR

Responsable du secteur	+41 (0)79 363 94 28	Guillaume Devaux
Remplaçant	+41 (0)79 789 10 42	Michel Noël

SERVICE TECHNIQUE

T. Lavie	Mathis Bonte
----------	--------------

BÂTIMENT / CONCIERGERIE

Anthony Menoud	+41 (0)79 909 13 71
Michel Perret	

MÉCANIQUE

Raphael Rosser	+41 (0)79 338 37 91
----------------	---------------------

CANONS À NEIGE

Martin Thoule	+41 (0)79 753 00 81
---------------	---------------------

SERVICE ÉLECTRIQUE

Frédéric Serasset	+41 (0)79 784 40 75
-------------------	---------------------

SNOWPARK

B. Ravanel	+41 (0)79 123 29 94
------------	---------------------

EXPLOITANTS

Jacques H	Edna D
Fernando S	Lionel B
Rémy H	Chantal P
Maryline P	John P
Aliénor D	Stéphane K
Aymeric J	Mélanie A
Loic V	Morgane R

RPL DE MIDI - VACANCES - WE

Jean-Luc B	François M
Marco F	

SERVICE DE DAMAGE

RESPONSABLES

Chef Damage	+41 (0)79 206 55 80	Oscar Bonzon
Adj. chef damage		Nicolas Marclay
Responsable secteur Villars		Adrien Jaggy
Responsable secteur Gryon		Frédéric Hauser
Responsable secteur Diablerets		Samuel Wälti

VILLARS

Adrien J	Valérian M	Claude M
Nicolas M	Gabriel W	Grégory V
Fabien T		

AUXILIAIRES

Tim V	Cédric B	Sylvain C
Pascal P	Cédric P	Yvan K

GRYON

Frédéric H	Olivier G	Mugnier B
Anthony B		

LES DIABLERETS

Samuel W	David L	Raphaël R
Alexandre M	Mehdi B	

PISTE OLYMPIQUE DU DAC

Martin Thoule	+41 (0)79 753 00 81
---------------	---------------------

PISTE DE LUGE

Henri Pichard	+41 (0)79 795 71 23
---------------	---------------------

SERVICE DES PISTES & SÉCURITÉ

RESPONSABLES

Chef service des pistes	+41 (0)79 607 31 62	Willy Brand
Adj. chef service des pistes et resp. secteur Villars	+41 (0)79 562 52 87	Nicolo Agostini
Responsable secteur Gryon		Aubin Fonties
Responsable secteur Diablerets		Jérôme L
Ambulance Villars-Gryon	+41 (0)79 193 65 97	Carlos Nunes / Christian Perrin
Ambulance Les Diablerets	Appel par radio	Xavier Moreillon / Anthony Menoud
Régulation secours	+41 (0)24 495 25 19	Soline Schmauch/Jean-François Steinmann

VILLARS

Nicolo A	Simon B
Claudio M	Dushan P
Martin B	Antonin M
Emmanuel B	

GRYON

Aubin F	Jenna P
---------	---------

LES DIABLERETS

Jérôme L	Raphaël T
Xavier T	Saskia P

SERVICE DES PISTES & SÉCURITÉ

Accidents de ski

Lors de l'annonce d'un d'ACCIDENT, les indications suivantes doivent être transmises au poste SOS au plus vite, si possible par radio :

- L'endroit exact où se situe le blessé
- Est-ce un adulte, un enfant, un homme ou une femme ?
- La partie du corps touchée et la nature de la lésion

Retenir la personne qui a donné l'alarme si elle est témoin d'un accident grave ou d'une avalanche.

Disparition

Toute disparition durant la journée doit être signalée dans les 30 minutes à la gendarmerie (par le TB 60).

Balisage

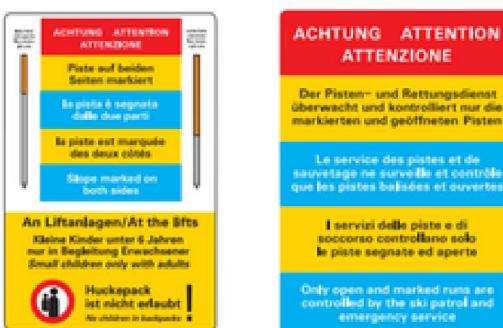
Le service de pistes surveille et contrôle les pistes balisées et ouvertes. Sur les pistes de Villars-Gryon, le balisage est généralement LATÉRAL. La couleur des balises fluo indique le niveau de difficulté de la piste :

Bleu	Piste facile	Pente de moins de 25 %)
Rouge	Piste moyenne	Pente entre 25 % et 40 %)
Noir	Piste difficile	Pente supérieure à 40 %)

Les itinéraires à skis sont balisés en jaune. Il s'agit de pistes protégées des dangers de la montagne mais pas systématiquement damées.

Sur les pistes, le balisage des zones dangereuses et la signalisation des dangersse font en jaune et noir (fanions, cordes, piquets, bambous, etc).

Les feux clignotants oranges situés à Bretaye, aux Chaux et au Meilleret avertissent les skieurs dès qu'une situation de danger d'avalanche est marquée.



COORDINATION LORS D'OPÉRATIONS DE SAUVETAGE

OBJET, LIEU	RESPONSABLE, INTERVENANT
Accident hors du domaine skiable	COLONNE DE SECOURS
Accident sur les pistes de ski	SERVICE DE SECURITE TVGD Event. + Rega no 1414
Accident proche du domaine skiable mais en terrain difficile	SERVICE DE SECURITE TVGD Event. + colonne de secours et/ou Rega
Disparition annoncée durant la journée	SERVICE DE SECURITE TVGD Event. + colonne de secours et/ou Rega
Disparition annoncée après la fermeture des pistes	COLONNE DE SECOURS Event. + service de sécurité TVGD et/ou Rega
Panne d'un télésiège ou télécabine	EMPLOYES TVGD Event. + colonne de secours et Maison du sauvetage
Avalanche	COLONNE DE SECOURS + employés TVGD et/ou Rega

NUMÉROS DE TELEPHONES			
SOS TVGD	024 495 25 19	Dr. Baraschi, Villars	024 496 33 00
Hotline piste de luge	077 523 45 62	Dr. Loiret, Villars	076 637 82 08
Colone de secours	079 230 66 31	Dr. Bard, Diablerets	024 492 30 41
REGA	1414	Dresse Bard, Diablerets	024 492 30 41
Air Glaciers	024 473 70 70	Dr. Bonneau, Diablerets	024 492 30 41
Gendarmerie d'Aigle	024 557 78 21	Urgences CHUV	021 314 38 77
Police Chablais, Villars	024 557 78 51	Hôpital de Rennaz	058 773 21 12
Gendarmerie Diablerets	024 468 17 47		
Police admin. Diablerets	024 492 00 29		
Police cantonale Vaud.	024 557 78 51		

FORMEL RADIO

Lorsque vous êtes en service, votre radio est toujours enclenchée, réglée sur le canal travail et réglée à un volume vous permettant d'entendre et de comprendre en permanence les informations échangées. Il en va notamment de la sécurité du personnel et de nos clients.

Voici deux exemples illustrant les termes à utiliser lors d'un échange radio:

1. Appeler le service technique en cas de PANNE

Tu appelles depuis le départ du Lac Noir Chaux Ronde :

TOI : "Les mécaniciens, DU départ Lac Noir-Chaux-Ronde REPONDEZ"

MECANICIEN : "Jimmy, j'écoute"

TOI : "tu expliques clairement le problème et termine par REPONDEZ"

MECANICIEN : "COMPRIS, on arrive"

TOI: "COMPRIS, TERMINE"

2. Appeler les secours en cas d'ACCIDENT

Tu appelles le poste de secours depuis le départ de la Rasse :

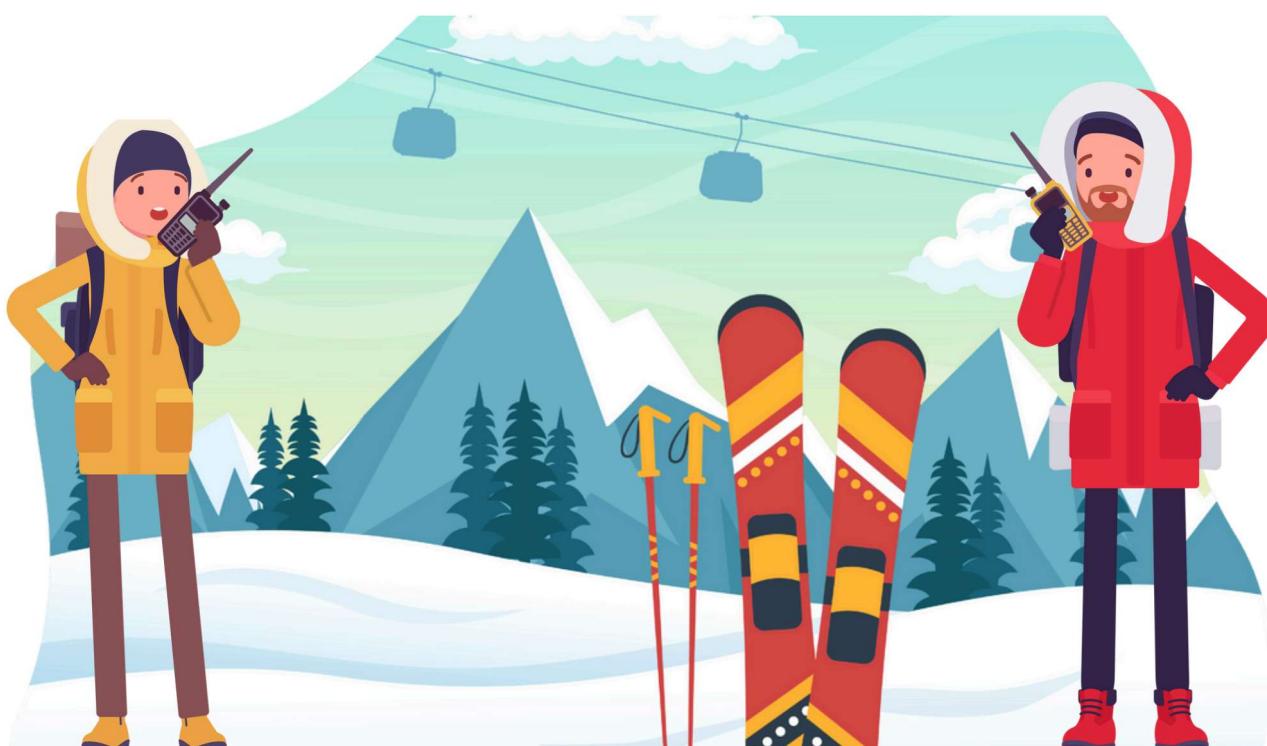
TOI : "Régulation DU départ de la Rasse REPONDEZ"

LE POSTE DE SECOURS : "Régulation j'écoute"

TOI : Tu donnes les info (endroit exact de l'accident, nature et la blessure, adulte/enfant...) et termine par "REPONDEZ"

LE POSTE DE SECOURS : "COMPRIS, on arrive"

TOI : "COMPRIS, TERMINE"



INSTALLATIONS TVGD

No. Installations	Fermeture Heure	Type	Réf. Plan	Longeur m.	Dénivellé m.	Capacité Pers./h.
VILLARS						
Train Villars - Bretaye (BVB) Dernière montée 17.50 / descente 18.15	18:15	Train	A	4'650	650	1'240
Roc d'Orsay Dernière montée 16.30 / descente 16.45	16:45	TC8	B	2'240	700	2'000
Combe d'Orsay	16:00	TK	G	795	197	900
Bretaye - Orsay	16:30	TK	F	734	163	1'000
Grand Chamossaire	16:30	TSD6	D	1'153	314	2'400
Petit Chamossaire	16:00	TSD6	M	1'006	322	2'000
Chavonnes	16:00	TK	W	135	14	1'500
Lac Noir - Chaux Ronde	16:30	TSD8	H	988	258	4'000
Lac Noir - Bretaye	16:45	TK	I	600	98	970
Lac de Bretaye	16:30	TK	K	260	30	400
Chaux Ronde 1 + 2	16:30	TK	L	800	180	1'200
Rasse - Chaux Ronde	16:15	TSD6	P	2'240	630	2'000
Palace	16:30	TK	S	180	25	600
GRYON						
Barboleuse - Les Chaux Dernière montée 16.30 / descente 16.45	16:45	TC10	C	2'560	555	600
Sodoleuvre - La Croix	16:30	TSD4	T	2'125	545	1'800
Plan - Métroz	16:30	TK	V	400	70	600
Gryonne	16:15	TK	U	440	110	900
Fracherets	16:30	TK	X	900	242	820

Pour info:
Télébob de Fribourg

TK	Y	150	20	200
----	---	-----	----	-----

INSTALLATIONS TVGD

No. Installations	Fermeture Heure	Type	Réf. Plan	Longeur m.	Dénivellé m.	Capacité Pers./h.
LES DIABLERETS						
Diablerets - Jorasse - Mazots Dernière montée 16.30 / descente 16.45	16:45	TC10	17M	2'318	548	2'500
Tapis des Mazots	16:30	TP	18M	120	12	700
Ruvine	16:15	TK	19M	1'800	390	900
Ruvine - Meilleret	16:30	TSD4	20M	1'112	415	2'00
Laouissalet - Meilleret	16:30	TSD6	21M	1'060	263	2'800
Vers l'Eglise	16:00	TK	22M	1'150	384	570
Conche - Mi-Laouissalet	16:15	TSD4	26M	1'943	41	1'500
Pony Diablerets	16:45	TK	16M	200	30	400

CAPACITÉ VILLARS - GRYON	26'130
CAPACITÉ LES DIABLERETS	11'370
CAPACITÉ TOTALE	37'500



VALLÉES



TRAIN



INSTALLATIONS



KM DE PISTES



**HECTARES DE
PISTES**



**DE PISTES ENNEIGÉES
MÉCANIQUEMENT**

SERVICE D'EXPLOITATION

A L'OUVERTURE DE L'INSTALLATION, IL FAUT :

- Contacter le service technique en cas de problème
- Effectuer les essais spécifiques à l'installation
- Faire une course d'essai en contrôlant l'infrastructure de la ligne
- Mettre en place la signalisation et les panneaux avec les horaires
- Informer la régulation lorsque l'installation est ouverte au public

PENDANT L'EXPLOITATION, IL FAUT :

ANALYSER	Repérer les enfants, personnes en situation de handicap, débutants, personnes ayant un sac à dos.
	Les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m. ne doivent être transportés sur un véhicule que s'ils sont accompagnés.
	L'accompagnant doit être en mesure d'apporter l'aide nécessaire aux enfants avec lesquels il voyage. Le transport d'enfants en groupes peut faire l'objet de dispositions spéciales.
AIDER	Donner l'archet ou l'assiette, retenir le siège, mettre les skis dans le porte-skis, ralentir, répondre aux questions, etc.
CONTÔLER	Vérifier qu'il n'y ait pas eu de problème après l'embarquement ou au débarquement. Chaque siège chargé doit avoir le garde-corps baissé.

- Garantir la sécurité des skieurs
- Surveiller le bon positionnement des skieurs au départ
- Porter une attention toute particulière aux personnes à mobilité réduite et à leurs demandes
- Informer le chef technique des anomalies ou pannes
- En aucun cas s'absenter de son poste de travail sans prendre les dispositions nécessaires, ceci même s'il n'y a pas de client ou en cas de mauvais temps
- Veiller à ce que la cabane et ses alentours soient propres et accueillants
- Déneiger les sièges et nettoyer les cabines et la gare
- Rester poli et courtois avec les clients et veiller à ne pas utiliser de termes trop techniques
- En cas d'urgence, chaque arrivée et départ est équipé d'un bouton d'arrêt
- En cas d'incendie, se référer au pt 6.3 du règlement d'exploitation.

SERVICE D'EXPLOITATION

A LA FERMETURE DE L'INSTALLATION, IL FAUT :

- Respecter les horaires
- Rester attentif au dernier siège (ou cabine) embarqué et transmettre le no à la station opposée
- Se faire confirmer l'arrivée de ces derniers clients
- Annoncer la fermeture à la régulation
- Aménager la station pour le lendemain
- Nettoyer sa place de travail et ranger le poste de vigie.

Un client a taché ou déchiré ses habits. Lui demander l'endroit où a eu lieu l'incident afin d'éviter que d'autres en soient victimes. Lui demander de se rendre ensuite au bureau de Bretaye ou à la caisse la plus proche.



PISTES TVGD



NOUVEAU PLAN DES PISTES EN 3D



VOIR ICI

OUVERTURES 2024/25

HIVER

VILLARS-GRYON-LES DIABLERETS

Le samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024, puis du mercredi 11 décembre au dimanche 6 avril 2025

GLACIER 3000

Du vendredi 1 novembre 2024 au mercredi 30 avril 2025

LIAISONS

LIAISON VIA BUS

Les Diablerets - Col du Pillon (Glacier 3000)

Bus toutes les 15/30 minutes à partir de:

08h25

Col du Pillon (Glacier 3000) - Les Diablerets

Dernier départ depuis le Pillon:

17h09

Col du Pillon (Glacier 3000) - Les Diablerets

Dernier départ pour faire la liaison Diablerets - Villars:

15h09

LIAISON VIA TÉLÉCABINE

Les Diablerets - Villars

Dernière montée:

15h50

LIAISON VIA TÉLÉSIÈGE OU TÉLÉSKI

Les Diablerets (Mi Laouissalet) - Villars (Conche)

Dernière montée en télésiège:

16h15

Villars (La Rasse - télésiège) - Gryon (la Gryonne - téléski)

Dernière montée:

16h15

EN CAS D'ACCIDENT

1. GARDER SONT CALME

2. PRÉVENIR LES SECOURS

3. DONNER LES PREMIERS SOINS



NUMÉROS D'URGENCE

GENERALITES

Police	117	Dr. Loiret, Villars	024 495 14 47
Urgence Sante	144	Cabinet Médical Diabl.	024 492 30 41
REGA	1414	Gendarmerie Aigle	024 557 78 21
Centre toxicologie	145	NUMÉROS INTERNES	
Pompiers	118	Directeur	076 596 08 04

NUMÉROS LOCAUX

Hôpital de Rennaz	058 773 21 12	Chef technique	079 488 58 99
Dr. Baraschi, Villars	024 496 33 00	Bureau	024 495 81 13

Poste SOS

024 495 25 19

PERSONNE DE CONFIANCE



CHARTE d'engagement de prévention et de gestion des conflits

L'ENTREPRISE SIGNATAIRE DE CETTE CHARTE RECONNAT

Qu'en leur qualité d'employeur, elle a l'obligation légale de protéger la santé physique et psychique des salariés dans les rapports de travail. Qu'en conséquence, il lui incombe de favoriser un climat de travail harmonieux en leur sein, de prévenir les conflits de travail et le cas échéant de les résoudre à l'amiable plutôt que par la voie judiciaire.

ELLE DECLARE AINSI SON INTENTION

- d'offrir aux salariés en situation de conflits, de harcèlement ou de discrimination la possibilité de s'adresser à une personne de confiance externe à l'institution – soit PCE - Romandie - pour obtenir une écoute, un soutien et des conseils afin de clarifier la situation et l'aider à résoudre les problèmes soulevés (la personne de confiance doit pouvoir être sollicitée directement par les collaborateurs/trices sans passer par la hiérarchie de l'institution),
- d' informer les salarié-e-s de l'existence d'un processus externe de résolution amiable des conflits mis en place à leur intention par PCE - Romandie, et de leur en rappeler régulièrement l'existence et la teneur afin qu'il soit connu de tout le personnel,
- d'encourager les salariés à faire usage du processus précité,
- de favoriser par ailleurs la mise en place et le déroulement d'une médiation, notamment en demandant la suspension durant la médiation d'éventuelles procédures contentieuses en lien avec ladite médiation.

ELLE S'ENGAGE EGALEMENT A

- mettre en place dans son fonctionnement institutionnel une directive respectant lois, principes et bonnes pratiques de la gestion des conflits internes et des risques psycho-sociaux (sur une base compatible proposée par PCE - Romandie),
- garantir la **confidentialité** de l'intervention de la personne de confiance; la personne de confiance est tenue au secret, ce qui implique notamment que les éléments de ses interventions ne peuvent pas servir de preuve dans une procédure judiciaire et qu'elle ne peut pas être citée comme témoin,
- prendre à leur charge les honoraires de PCE - Romandie à un tarif horaire de CHF 260.- l'heure.

Nom de l'entreprise : Télé Villars-Gryon-Diablerets S.A.

Date et signature de la Direction de l'entreprise : 14.10.2022

TELE VILLARS-GRYON
DIABLERETS S.A.
Case postale 129
1884 Villars-sur-Ollon
+41 34 406 41 37 / info@tgd.ch

Pierre Nendaz

+ 41 79 330 45 82

pierre@pce-romandie.ch



VOS AVANTAGES COLLABORATEURS TVGD



REPAS

Cantine et menus chaud au tarif de CHF 12.- dans les restaurants partenaires

Indemnité repas CHF 12.-



ABONNEMENTS

TVGD

Accès illimité pour les collaborateurs.trices, leur conjoint.e et leurs enfants

- -25% au Centre des Sports Villars
- -15% sur les services de ski dans les magasins sports
- Café offert
- Rabais flottes Garage de Monthey SA
- Parking gratuit
- Plusieurs sorties d'entreprise
- -20% dans les restaurants de Altirest
- Primes jubilaire
- Compte bancaire UBS sans frais de gestion pendant 2 ans



MAMMUT®

-30 À -40%

en t'inscrivant sur
Mammut Collective



-40%

Valable dans les magasins partenaires :
McBoard, Villars - Dätwyler Sports, Villars Sports House,
Villars - Paragon Sport, Gyon -Jacky Sport, Diablerets



-40%

Valable dans les magasins partenaires :
McBoard, Villars - Villars Sports House, Villars - Paragon
Sport, Gyon -Diablerets Passe Montagne, Diablerets



-30%

Valable dans les magasins partenaires :
Sports House, Villars - Paragon Sport, Gyon - Diablerets
Passe Montagne, Diablerets

TÉLÉ-VILLARS-GRYON-DIABLERETS

TARIFS 2024-2025



TRANSPORT ET SKI
GRATUIT POUR
LES ENFANTS DE MOINS
DE 6 ANS!

SKIPASS VILLARS-GRYON-DIABLERETS

25 installations, 104 kilomètres de pistes - Glacier 3000 n'est pas inclus

TARIFS	ADULTE	SENIOR NÉ ENTRE 1947 ET 1959	JEUNE NÉ ENTRE 2001 ET 2008	ENFANT NÉ ENTRE 2009 ET 2018
Dès 12h	49.-	45.-	45.-	39.-
1 jour	69.-	63.-	63.-	47.-
2 jours	129.-	117.-	117.-	87.-

SKIPASS ALPES VAUDOISES

Villars-Gryon-Diablerets, Glacier 3000 & Leysin-Les Mosses-La Lécherette

58 installations, 232 kilomètres de pistes

1 jour	84.-	76.-	76.-	55.-
2 jours	145.-	131.-	131.-	94.-
3 jours	205.-	185.-	185.-	133.-
4 jours	265.-	239.-	239.-	172.-
5 jours	320.-	288.-	288.-	208.-
6 jours	349.-	314.-	314.-	227.-
7 jours	389.-	350.-	350.-	253.-

NOCTURNES DIABLERETS

Ski & Luge 18h30 -21h30 les jeudis	25.-	25.-	25.-	15.-
---------------------------------------	------	------	------	------

PASS PIETON (Non valable pour skier)

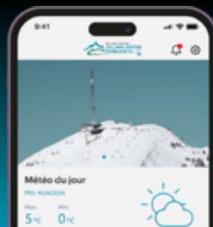
Train Villars-Bretaye & télécabines (Roc d'Orsay, Barboleuse, Diablerets). Piste de luge.

Télésiège du Grand Chamossaire en été uniquement. Glacier 3000 n'est pas inclus.

TARIFS	ADULTE	ENFANT NÉ ENTRE 2009 ET 2018	1/2 TARIF CFF AG, SWISS TRAVEL PASS, CARTE JOURNALIÈRE	CARTE BIENVENUE FIDÉLITÉ
Carte journalière	34.-	17.-	17.-	17.-
Course aller-retour Trajet valable sur 1 installation	25.-	15.-	15.-	15.-
Simple course Trajet valable sur 1 installation	20.-	10.-	10.-	10.-

Tous les tarifs s'entendent en francs suisses. Gratuité avec la carte junior CFF aux caisses.
Valable toute l'année inclus luges, vélos, chiens, parapentes et mountain carts.

TÉLÉ-VILLARS-GRYON-DIABLERETS TARIFS GROUPES 2024-2025



INFORMATIONS INSTANTANÉES
AVEC LA NOUVELLE APP
VILLARS-GRYON-DIABLERETS

Download on the
App Store

GET IT ON
Google Play

SKIPASS VILLARS-GRYON-DIABLERETS

25 installations, 104 kilomètres de pistes - Glacier 3000 n'est pas inclus

TARIFS	GROUPES: ADULTES, JEUNES, SENIOR			GROUPES: ENFANTS (2009-2018)		
	Groupe 1 10-25 pers. -10%	Groupe 2 25-99 pers. -17.5%	Groupe 3 +100 pers. -25%	Groupe 1 10-25 pers. -10%	Groupe 2 25-99 pers. -17.5%	Groupe 3 +100 pers. -25%
Dès 12h	45.-	41.-	37.-	36.-	33.-	30.-
1 jours	63.-	57.-	52.-	43.-	39.-	36.-
2 jours	117.-	107.-	97.-	79.-	72.-	66.-

SKIPASS ALPES VAUDOISES

Villars-Gryon-Diablerets, Glacier 3000 & Leysin-Les Mosses-La Lécherette

58 installations, 232 kilomètres de pistes

1 jour	76.-	69.-	63.-	49.-	45.-	41.-
2 jours	131.-	120.-	109.-	85.-	78.-	71.-
3 jours	185.-	169.-	154.-	120.-	110.-	100.-
4 jours	239.-	219.-	199.-	155.-	142.-	129.-
5 jours	288.-	264.-	240.-	187.-	172.-	156.-
6 jours	314.-	288.-	262.-	204.-	187.-	170.-
7 jours	350.-	321.-	292.-	228.-	209.-	190.-

PASS PIETON (Non valable pour skier)

Train Villars-Bretaye & télécabines (Roc d'Orsay, Barboleuse, Diablerets). Piste de luge.

Télésiège du Grand Chamossaire en été uniquement. Glacier 3000 n'est pas inclus.

TARIFS GROUPES (dès 10 pers.)	ADULTE	ENFANT NÉ ENTRE 2009 ET 2018	1/2 TARIF CFF AG, SWISS TRAVEL PASS, CARTE JOURNALIÈRE	CARTE BIENVENUE FIDÉLITÉ
Carte journalière	24.-	12.-	17.-	17.-
Course aller-retour Trajet valable sur 1 installation	18.-	10.-	15.-	15.-
Simple course Trajet valable sur 1 installation	14.-	5.-	10.-	10.-

Tous les tarifs s'entendent en francs suisses. Gratuité avec la carte junior CFF aux caisses.

Valable toute l'année inclus luges, vélos, chiens, parapentes et mountain carts.

